



N° 388 - MAI 2018
PRIX : 2€

DÉMOCRATIE SYNDICALE

Du 14 mai au 6 juin : votez pour élire la direction du SNES-FSU
Mardi 22 mai : grève unitaire dans la fonction publique
à l'appel de toutes les organisations syndicales

Edito

Vivre en démocratie, cela ne va pas de soi. Cela demande des efforts, de l'implication, de la participation.

Il est tellement facile de déléguer, de se désintéresser, de s'en remettre à d'autres ... Et puis, un jour, on se réveille à l'ère de la post-démocratie. A l'ère de Trump, Erdogan et consorts ... Qu'elle soit politique, sociale, syndicale, la démocratie est pourtant un pilier de notre vie commune, et nous ne sommes pas, nous personnels de l'éducation nationale, de ceux qui entendent abdiquer leur responsabilité de citoyens. Le fonctionnaire n'est-il pas, dans nos sociétés démocratiques modernes, dépositaire par délégation d'une part de la puissance publique ?

Dans nos établissements, faire vivre le conseil d'administration, instance délibérative de l'établissement, cela ne va pas de soi. Il faut y consacrer du temps, il faut s'informer, instruire les dossiers, consulter les collègues, argumenter et parfois s'opposer. Désertier le CA, se dessaisir de ces prérogatives au profit de l'équipe d'administration, du réseau d'établissements, du DASEN ? Très vite, les conséquences se font sentir sur la réalité quotidienne, sur nos métiers, sur notre travail.

La démocratie sociale suppose elle aussi que l'on se syndique, que l'on s'informe, que l'on participe aux décisions syndicales, et que l'on se mobilise, en manifestant, parfois en faisant grève. Là encore, il peut paraître plus facile de déléguer, de ne se soucier des réformes qu'une fois qu'elles sont en place, de ne donner son avis qu'une fois tous les cinq ans... Mais il

est alors trop tard pour revenir en arrière sur des réformes structurelles, telles que la catastrophique réforme du baccalauréat.

Dans le syndicalisme, bien souvent la cooptation est la règle, et certains s'étonnent que le SNES-FSU procède à des élections internes tous les trois ans pour élire son parlement, opter pour une orientation syndicale et choisir quels seront les exécutifs. Mais ces élections permettent d'élire des équipes militantes qui restent en phase avec la profession. Aussi, il faut voter lors des élections internes qui auront lieu en mai, élections auxquelles est consacré ce numéro du SNES-FSU Aix-Marseille.

A l'heure de la réforme de la justice, de la loi Asile Immigration, du refus du dialogue social, il faut réaffirmer activement que la démocratie, on y tient ! Investissons-nous sur les questions qui concernent le fonctionnement de notre société (réforme de la justice, réforme de la Constitution, droits des migrants, démocratie sociale...), à l'instar de nos collègues des Hautes-Alpes impliqués dans l'accueil des réfugiés.

Il importe de participer fortement à la journée décisive de défense de la fonction publique, des fonctionnaires et des services publics du mardi 22 mai, organisée par toutes les fédérations syndicales de fonctionnaires, parce que le statut de la fonction publique est une garantie pour la démocratie et les citoyens.

Laurent Tramoni



LISTE UNITÉ ET ACTION 2018-2021

1	Laurent Tramoni	Lycée du Rempart	Marseille - 13	46	Camille Giraud	Lycée Marseilleveyre	Marseille - 13
2	Séverine Vernet	Collège Malraux	Marseille - 13	47	Franck Balliot	Lycée Saint-Charles	Marseille - 13
3	Caroline Chevé	Lycée Saint-Exupéry	Marseille - 13	48	Geneviève Cristol	Retraîtée	
4	Julien Marec	Collège Vallon des Pins	Marseille - 13	49	Adrien Vodslon	Lycée Jean Perrin	Marseille - 13
5	Magali Bailleul	Lycée Fourcade	Gardanne - 13	50	Sandra Weisz	Collège Miramaris	Miramas - 13
6	Hélène Baldizzone	Lycée Hôtelier	Marseille - 13	51	Nicolas Sueur	Lycée Saint-Charles	Marseille - 13
7	Philippe Brenier	Collège Mistral	Avignon - 84	52	Marjorie Avena	Lycée Zola	Aix-en-Provence - 13
8	Anne-Marie Lasfargues	Collège Laugier	Forcalquier - 04	53	Nicolas Bernard-Hayrault	Collège Carcassonne	Pélissanne - 13
9	Julien Weisz	Collège Massenet	Marseille - 13	54	Anne Martinez	Collège Rosa Parks	Marseille - 13
10	Mathilde Freu	Collège Jas de Bouffan	Aix-en-Provence - 13	55	Bernard Ougourlou-Oglou	Lycée de la Méditerranée	La Ciotat - 13
11	Pierre-Marie Ganozzi	Collège Malraux	Marseille - 13	56	Marianne Pizard	Collège Viala	Avignon - 84
12	Aurelia Dessalles	Lycée Aubanel	Avignon - 84	57	Serge Jourdan	Lycée Diderot	Marseille - 13
13	Julien Santamaria	Collège Bosco	Vitrolles - 13	58	Annie Festas	Retraîtée	
14	Annie Sandamiani	Lycée Rimbaud	Istres - 13	59	Thomas Brissaire	Lycée Saint-Charles	Marseille - 13
15	Eric Gauthier	Collège Itard	Oraison - 04	60	Nadine Cesari	Lycée Joliot-Curie	Aubagne - 13
16	Josiane Dragoni	Retraîtée		61	Eric Roland	Lycée Pasquet	Arles - 13
17	Sylvain Bartet	Lycée Mistral	Avignon - 84	62	Isabelle Gilly	Collège Jean de la Fontaine	Gémenos - 13
18	Rose Di Salvo	CIO Marseille centre	Marseille - 13	63	Djillalli Antar	Lycée Jean Perrin	Marseille - 13
19	Ramadan Aboudou	Collège Darius Milhaud	Marseille - 13	64	Michèle De Pasquale	Lycée Jean Perrin	Marseille - 13
20	Catherine Fuchs	Collège Vallon des Pins	Marseille - 13	65	Alain Barlatier	Retraité	
21	Vincent Daudin	Collège Correard	Serres - 05	66	Zelkha Tessier	Lycée Zola	Aix-en-Provence - 13
22	Magali Poujol	Lycée Philippe de Girard	Avignon - 84	67	Philippe Gil	Lycée climatique d'altitude	Briançon - 13
23	Lionel Lasfargues	Collège Laugier	Forcalquier - 04	68	Mélody Martin	Collège Mallarmé	Marseille - 13
24	Marie Liska	Collège Belle de Mai	Marseille - 13	69	Bernadette Touchard	Collège Virebelle	La Ciotat - 13
25	Pascal Faure	Lycée Saint-Exupéry	Marseille - 13	70	Jean-Marie Leconte	Collège Van Gogh	Arles - 13
26	Julie Baudinaud	Lycée Artaud	Marseille - 13	71	Anne Garzino	Collège Ubelka	Auriol - 13
27	Guilhem Paul	Lycée Vauvenargues	Aix-en-Provence - 13	72	Melanie Le Guilloux	Collège Anselme Mathieu	Avignon - 84
28	Jocelyne François	Collège Jean de la Fontaine	Gémenos - 13	73	Michel lafelice	Lycée la Fourragère	Marseille - 13
29	Patrick Prigent	Lycée du Rempart	Marseille - 13	74	Sabrina Sabatini	Lycée Mendès France	Vitrolles - 13
30	Nadine Gregoire	Lycée Ismaël Dauphin	Cavaillon - 84	75	Marie Tomasi	Collège Marie Laurencin	Marseille - 13
31	Rodolphe Pourrade	Lycée Duby	Aix-en-Provence - 13	76	Laurent Floc'h	Collège Mallarmé	Marseille - 13
32	Joanne Lehmann	Collège de Fontfreyne	Gap - 05	77	Florence Dallaporta	Collège Bosco	Vitrolles - 13
33	David Tessier	Lycée Zola	Aix-en-Provence - 13	78	Karine Pons	Collège Glanum	Saint-Rémy-de-Provence - 13
34	Anne Birecki	Lycée Cézanne	Aix-en-Provence - 13	79	Nicolas Salisse	Collège Fernand Léger	Berre-l'Étang - 13
35	Serge Pillé	Retraité		80	Marie Amornin	Collège Albert Camus	La Tour-d'Aigues - 84
36	Nadine Baggioni	Collège Mignet	Aix-en-Provence - 13	81	Andrée Basmadjoglou	Lycée Jean Perrin	Marseille - 13
37	Brice Borla	Lycée Cézanne	Aix-en-Provence - 13	82	Giovanni Di Mino	Collège Prévert	Saint-Victoret - 13
38	Clémentine Fardoux	Lycée Lumière	La Ciotat - 13	83	Simone Pagano	Collège François Mitterrand	Simiane-Collongue - 13
39	Alain Demangeat	CIO Marseille Belle de Mai	Marseille - 13	84	Rachel Veran	Lycée Rimbaud	Istres - 13
40	Pauline Allibert	Lycée Honoré Romane	Embrun - 05	85	Olivier Grandi	Lycée Rimbaud	Istres - 13
41	Jean-Paul Beauquier	Retraité		86	Isabelle Le Couedic Poncet	Lycée Fourcade	Gardanne - 13
42	Fanny Tailleu	Collège Vallon des Pins	Marseille - 13	87	Claire Ottaviani	Collège des Chartreux	Marseille - 13
43	Xavier Brochier	Collège Arausio	Orange - 84	88	Sandrine Parayre	Lycée Victor Hugo	Marseille - 13
44	Odile Lhéritier	Lycée Victor Hugo	Marseille - 13	89	Nathalie Aubert	Collège Anatole France	Marseille - 13
45	Alain Durante	Collège Roquepertuse	Velaux - 13	90	Marie Anne Khoupiguian	Collège Darius Milhaud	Marseille - 13

RÉSULTATS DES VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER ACADÉMIQUES 2016 - 2017

Les syndiqués du SNES FSU d'Aix-Marseille ont approuvé le rapport d'activité académique 2016/2017 présenté par l'exécutif académique par 85,76 % de voix POUR (85,16 % en 2016). 4,63 % des suffrages exprimés se sont portés en CONTRE (5,05 % en 2016) et 9,61 % des votants se sont abstenus (9,78 % en 2016).

La tendance UNITÉ ACTION appelait à voter POUR, la tendance ÉMANCIPATION à voter CONTRE.

Le rapport financier académique a été adopté par 86,11 % (85,60 % en 2016) des exprimés. Le rapport d'activité national a été adopté par 82,51 % des suffrages exprimés (83,19 % en 2016). Le rapport financier national a été adopté par 84,46 % des exprimés (83,96 % en 2016). L'ensemble des votes a connu une baisse de participation par rapport à celle de 2016 : 32,44 % contre 35,64 %.

Hélène Baldizzone



DÉMOCRATIE SYNDICALE



L'ÉQUIPE UNITÉ ACTION

VOUS LES CONNAISSEZ !

Ce sont ces militants, profs, CPE, PsyEN qui vous répondent à la permanence, animent les HIS, siègent dans les instances, organisent les manifs, accompagnent les audiences à la DSDEN, au Rectorat, animent les stages... Ce sont eux qui font vivre le SNES et qui vous appellent à leur renouveler leur confiance.



Contre les logiques managériales à l'œuvre dans nos établissements, construire l'unité pour redonner aux services publics une place déterminante dans notre pays, informer stagiaires ou non-titulaires sur leurs droits, négocier pied à pied une revalorisation salariale dans le cadre du PPCR, accompagner ceux qui font face aux coups durs de la vie professionnelle, défendre l'orientation scolaire... Dans l'académie, voter Unité Action, c'est soutenir un syndicalisme porteur d'un projet pour une autre société et capable d'être utile à la profession au quotidien.

Voter Unité et Action, c'est voter pour un SNES-FSU offensif, solidaire et présent dans les luttes, en faveur du pouvoir d'achat des actifs et des retraités, pour la revalorisation des carrières, pour la défense du code des pensions, contre la réforme du lycée et du baccalauréat, et porter dans le même temps des propositions pour un second degré plus juste et plus efficace. Parce que le syndicalisme Unité Action, ce n'est pas la défense du statu quo, c'est le choix de la transformation sociale. C'est choisir un SNES-FSU qui sait engranger chacune des avancées, considérant qu'elles peuvent être le point de départ de futures victoires plus larges. Un SNES-FSU fier d'avoir négocié la revalorisation PPCR, qui se traduit par une hausse de 5% de la masse salariale de l'académie.

Voter Unité Action, c'est choisir un SNES-FSU qui pèse sur la mise en place des nouveaux dispositifs et ne se contente pas de contester. Les nouvelles carrières ouvrent un nouvel espace revendicatif pour fluidifier l'accès à la hors classe, et élargir les conditions d'accès à la classe exceptionnelle. La nouvelle évaluation des personnels peut permettre de promouvoir une conception plus ambitieuse de nos métiers, de cadrer davantage les évaluateurs et de réduire les inégalités de carrière. Le SNES a aussi pesé pour que la pondération REP+ instaurée par le décret statutaire de 2014 se traduise par une réelle amélioration des conditions de travail.

C'est choisir un syndicalisme qui s'efforce de tenir tous les bouts, capable de porter une vision ambitieuse du second degré et de nos métiers, mais aussi de répondre aux problèmes concrets qui se posent dans l'exercice de notre travail. Un syndicalisme qui cherche les modalités d'action capables de rassembler massivement professeurs, CPE, Psy-EN et personnels de vie scolaire.

Dans la période qui s'ouvre, nos professions ont plus que jamais besoin d'un SNES fort, rassembleur, et capable de gagner. C'est pourquoi nous avons besoin de votre confiance !

Votez Unité Action !

RÉSULTATS RA/RF 2016-2017

Inscrits	Voteants	Participation
2722	883	32,44%

	RAN		RFN		RAA		RAF	
Blancs/Nuls	14		14		19		19	
Exprimés	869		869		864		864	
Pour	717	82,51%	734	84,46%	741	85,76%	744	86,11%
Contre	50	5,75%	21	2,42%	40	4,63%	17	1,97%
Abstention	102	11,74%	114	13,12%	83	9,61%	103	11,92%

ÉLECTIONS DES CA NATIONALES ET ACADÉMIQUES

MANDAT 2018 – 2021

DU 14 MAI AU 6 JUIN 2018

Comment voter ?

Le SNES FSU organise dans chaque section syndicale le vote pour l'élection des Commissions Administratives nationale et académique. La CA est l'organe délibératif du syndicat. Elle est élue à la proportionnelle des résultats des votes pour les listes proposées par les différentes tendances. L'électeur émet pour la CA NATIONALE un double vote : vote d'orientation, vote de catégorie (suivant les modalités indiquées sur le bulletin). L'électeur émet pour la CA ACADÉMIQUE un simple vote en choisissant l'une des listes en présence. Il y a donc 3 votes : orientation nationale et académique, catégories. Sont électeurs tous les syndiqués ayant acquitté leur cotisation syndicale 2017-2018.

Le bulletin commun aux votes est introduit dans l'enveloppe bleue, elle-même introduite dans l'enveloppe à renseigner et à signer.

L'électeur remet son vote au Secrétaire de S1 et signe la liste d'émargement ou le renvoie à la section académique : SNES FSU Aix Marseille, 12 place du Général de Gaulle, 13001 Marseille, avant le 6 juin, jour de clôture du scrutin.

Hélène Baldizzone

Pourquoi voter ?

L'élection par les syndiqués, des directions syndicales, les Commissions Administratives Nationale et Académique est une exception dans le paysage syndical français. La CA est l'organe délibératif dans lequel les différentes tendances animent la vie démocratique du SNES-FSU, dont la force n'est pas l'imposition d'une pensée unique mais bien la vitalité du débat et l'existence d'un pluralisme d'opinions. Après le congrès national, il s'agit donc d'élire le « parlement » du syndicat pour les 3 ans à venir.

C'est la possibilité d'avoir des opinions différentes mais des objectifs communs qui fait la force du SNES-FSU.

Marie Liska – Marjorie Avena



DÉMOCRATIE SYNDICALE



LISTE ÉMANCIPATION SNES AIX-MARSEILLE 2018

1	Éric ABA	Certifié	Collège André Malraux - Marseille	20	Saléha MOUDJARI	Contractuelle	Collège de l'Estaque - Marseille
2	Armelle RIOUALEN	Certifiée	Collège Elsa Triolet - Marseille	21	Alain SOULIER	Certifié	Lycée Pierre Mendès-France - Vitrolles
3	Sébastien MASSONNAT	Certifié	Lycée Théodore Aubanel - Avignon	22	Georges ZARZOUR	Contractuel	Collège Gyptis - Marseille
4	Marie-Noëlle HOPITAL	Retraitée	Marseille	23	Chloé HOLZL	Certifiée	Collège André Malraux - Marseille
5	Pierre STAMBUL	Retraité	Marseille	24	Denis De CASABIANCA	Agrégé	Lycée Saint-Charles - Marseille
6	Mariann CHRÉTIEN	Certifiée	Lycée Lumière - La Ciotat	25	Daphné VIET MARCHAND	Certifiée	Collège André Malraux - Marseille
7	Bernard BERTRANDE	Agrégé	Lycée Pierre Mendès-France - Vitrolles	26	Laurence MONCADA	Certifiée	Lycée Pierre Mendès France - Vitrolles
8	Isabelle LINDSKOG	Certifiée	Lycée Vauvenargues - Aix-en-Provence	27	Geneviève BOUQUIER	Retraitée	Marseille
9	Sébastien ABA	Certifié	Lycée Ismaël Dauphin - Cavailon	28	Yannick ABA	Certifié	Collège Joseph Roumanille - Avignon
10	Claire SLAMA	Certifiée	Lycée Saint-Exupéry - Marseille	29	Isabelle GIORDANI	AVS	Collège André Malraux - Marseille
11	Henri-José PRAT	Certifié	Lycée Montgrand - Marseille	30	Emmanuel CARRASSAN	Certifié	Collège Louis Pasteur - Marseille
12	Malika BEN MOULOUD	AVS	Collège André Malraux - Marseille	31	Nicole ROSSI	Retraitée	Istres
13	David LE BOULCH	Agrégé	Lycée Saint-Charles - Marseille	32	Ghislaine NOITA-GEOFFROY	AVS	Collège André Malraux - Marseille
14	Laurence BARJOT	Certifiée	Collège André Malraux - Marseille	33	Sally BLESA	Certifiée	Lycée Saint-Exupéry - Marseille
15	Maurizio GUERCINI	Agrégé	Lycée Ismaël Dauphin - Cavailon	34	Philippe BOISSON	Agrégé	Lycée Victor Hugo - Marseille
16	Valérie DOL	Certifié	Lycée Lumière - La Ciotat	35	Marie TROLLET	Certifiée	Lycée Ismaël Dauphin - Cavailon
17	Laurent CHAMBON	Certifié	Collège Henri Wallon - Marseille	36	Sylvain LE BOURHIS	Certifié	Lycée Pierre Mendès-France - Vitrolles
18	Malika ANCELET	Agrégée	Lycée Théodore Aubanel - Avignon	37	Danièle REYMONET	Retraitée	Marseille
19	Jennifer TORRE	AVS	Collège André Malraux - Marseille				

Émancipation

COMBATTRE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

PORTER UNE PERSPECTIVE DE RUPTURE POUR GAGNER !

Avec le gouvernement Macron, tous les acquis sociaux (statuts, retraites, sécurité sociale...) et démocratiques sont menacés. Cette offensive se déploie à l'école : après la loi Vidal et Parcoursup qui autorisent les universités à sélectionner les étudiants, le projet de réforme du bac et du lycée vise à transformer le baccalauréat en diplôme local, à entraver la poursuite d'études des jeunes des classes populaires, à accroître l'autonomie, à supprimer des milliers de postes et à terme à remettre en cause les garanties statutaires des personnels.

Pour avancer sur sa réforme du bac, le gouvernement a multiplié les concertations. Certes, la direction du SNES demande enfin le retrait du projet, mais elle ne prépare pas les conditions de la mobilisation et de la grève pour l'obtenir, se contentant de journées d'action. Surtout, elle accompagne un long processus de « discussions », d'abord avec la mission Mathiot puis avec le ministre Blanquer, alors même que tout est déjà décidé, refusant par là même de lancer une vaste campagne d'information, de mener le débat sur le sens des attaques que nous subissons dans le contexte de crise du capitalisme, et d'appeler à l'action pour le retrait des projets ministériels.

Rompre avec le dialogue social et mobiliser !

En parallèle, le gouvernement programme une offensive contre le statut de fonctionnaire avec le plan « action publique 2022 ». Il s'agit de s'attaquer aux commissions paritaires, de favoriser le recrutement de contractuels, d'individualiser les rémunérations et de donner davantage de pouvoirs à la hiérarchie locale ! Le ministre Blanquer annonce lui-même sa volonté d'aller vers le recrutement local des enseignants !

Sur les retraites, il entend aller vers un régime par points, menaçant de fait le code des pensions, partie intégrante du statut des fonctionnaires. Là encore, le gouvernement prévoit à chaque fois près d'un an de concertations avec les organisations syndicales pour parvenir à ses objectifs. Est-il envisageable pour le SNES et la FSU d'accepter de nouveau ce cadre, de ne pas dire dès maintenant que ces projets ne sont pas négociables, qu'ils doivent être retirés ?

Rompre le dialogue social et formuler des revendications claires, à commencer par le retrait de la réforme du bac et le retrait du plan « action publique 2022 », seraient des points d'appui pour engager un combat de masse contre la politique du gouvernement.

La mobilisation des cheminots et des étudiants, après celle d'autres secteurs, traduit la recherche des moyens pour affronter le gouvernement.

Sur fond de dégradation continue des conditions de travail, de fermeture annoncée des CIO, les collègues attendent du SNES qu'il soit un instrument de résistance, qu'il contribue dans l'unité à donner une perspective nationale à même de centraliser la mobilisation et d'infliger une défaite au gouvernement Macron. Et qu'il ouvre ainsi la voie à la satisfaction des multiples revendications enseignantes, à commencer par les salaires et les postes.

Pour que cette orientation puisse être défendue dans les instances académiques, votez ÉMANCIPATION !

Contact : ericaba@orange.fr



ACTUALITÉ



RÉFORME DU BAC, RÉFORME DU LYCÉE À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

En 2010, la réforme Chatel finançait l'AP en réduisant les horaires disciplinaires, comme pour les TPE la réforme Allègre en 2000. À chaque fois, les horaires dédoublés ont été amputés, le nombre de classes en responsabilité a augmenté, les conditions d'étude des lycéens se sont détériorées. Depuis 20 ans, les transformations du lycée combinées avec la hausse démographique et la baisse des moyens n'ont cessé de dégrader le lycée. Au point qu'on se demande parfois dans les salles des profs si l'existant vaut vraiment qu'on le défende... Tant il est vrai que la démocratisation est en panne et les conditions de travail difficiles.

En appelant les collègues à combattre ces réformes, il ne s'agit pas pour le SNES de défendre le statu quo. Le lycée doit être amélioré, le bac doit retrouver de la cohérence. Mais la meilleure des réformes ne peut rien apporter de bon si elle est l'outil des suppressions de poste et si elle accroît démesurément la charge de travail des personnels. C'est pourquoi nous invitons chacun à prendre quelques minutes pour consulter les grilles de la réforme du lycée, disponibles en ligne sur le site du SNES et à les appliquer à sa situation, à sa discipline, pour comprendre les conséquences de cette réforme. En tenant compte du fait que la marge d'autonomie, qui ne finance aujourd'hui que les dédoublements, sera réduite, et devra financer l'AP, l'aide à l'orientation, les options, et s'il reste quelques miettes ... les dédoublements.

On y ajoutera l'organisation de trois séries de partiels dans presque toutes les matières chaque année, avec correction non rémunérée. La réalité devrait sauter aux yeux !

Caroline Chevé

VOIE TECHNOLOGIQUE LE COUP DE GRÂCE ?

Face à la réforme Chatel qui dénaturait déjà la voie technologique, les collègues, avec le SNES, avaient exprimé leur désarroi et s'étaient mobilisés pour conserver le sens de leur enseignement. Aujourd'hui le projet ministériel ne présente aucun élément permettant de dynamiser la voie technologique en la rendant plus attractive.

La structure proposée, identique à celle de la voie générale, est organisée avec des enseignements communs, des spécialités suivant les séries et des enseignements optionnels. À l'exception de la STMG, la marge d'autonomie est réduite et doit financer l'AP, les dédoublements et les options, ce qui annonce de nombreuses suppressions de postes.

Si on peut se féliciter du maintien des séries et du retour des spécialités en terminale suite aux interventions du SNES, on ne peut qu'être inquiet sur le devenir de la voie technologique elle-même. Les spécialités disparaissent en Première, et avec le remplacement des EDE de Seconde par une seule option facultative d'1h30, les élèves risquent de faire d'autres choix. Avec le SNES, nous devons rester vigilants et mobilisés pour faire évoluer ces projets.

Patrick Prigent

RENTRÉE 2018 DANS LES COLLÈGES LE COMPTE N'Y EST PAS !

Les collèges de l'Académie, qui accueilleront 1729 élèves de plus, se voient seulement dotés de 30 emplois supplémentaires. La rentrée 2018 sera bien celle de l'augmentation des effectifs par classe, notamment en REP+ ! Face à la politique de ce gouvernement, qui ne finance qu'en partie la hausse démographique, les élus de la FSU dans les CTSD ont voté contre les ventilations départementales, envoyant un signal fort sur la colère des personnels et l'urgence de changer de cap.

La nécessité de devoir répartir les DGH dans le cadre de la réforme des collèges et la mise en concurrence des enseignants nuisent également au bon fonctionnement du service. Malgré les assouplissements de juin 2017, le SNES-FSU déplore toujours l'absence de financement spécifique et de fléchage pour les enseignements facultatifs. Ainsi en 2 ans, le nombre de collèges proposant le latin en classe de 5^{ème} a déjà diminué d'environ 25 % dans les Bouches-du-Rhône. Dans un tel contexte, la communication ministérielle sur le retour des classes bilingues, des sections européennes, de l'enseignement du grec et du latin ainsi que sur le « plan chorale » n'est que du vent !

Julien Marec

COLLÈGE MIRAMARIS ANGUILLE SOUS ROCHE

Au mois de mai 2017, les collègues du collège Miramaris de Miramas apprenaient l'existence d'un projet visant à implanter une classe de CM2 dans leur établissement. Ils ont très vite été conscients des enjeux qui se cachent derrière cette question : plurivalence des enseignants, échanges de services, alignement des pratiques pédagogiques, temps de travail hebdomadaire... Le CA s'est donc opposé à ce projet à une écrasante majorité.

Le rendez-vous avec le DASEN a confirmé leurs craintes. Les collègues ont ainsi été invités à réfléchir aux nécessaires « évolutions » du métier d'enseignant.

Le DASEN vient finalement d'annoncer qu'il renonçait à mettre en place ce projet à Miramaris.

Le SNES-FSU qui est intervenu à plusieurs reprises pour relayer l'opposition catégorique de l'établissement se félicite de cette décision obtenue grâce à la cohésion et la détermination des personnels et des parents d'élèves. Mais attention, le risque d'un tel projet et de ses conséquences désastreuses n'est pas totalement levé.

Le SNES-FSU appelle tous les collègues à la plus grande vigilance dans les semaines à venir et à lutter contre de tels projets d'école du socle dénaturant la profession.

Julien Santamaria

HAUTES ALPES UN COLLÈGE MULTI-SITES ?

Un projet d'école du socle se développe dans les Hautes-Alpes, entre le collège et les écoles primaire et maternelle de Serres. Ce petit collège perd des élèves, serait « sur-doté » en moyens selon l'IA, et les écoles doivent être obligatoirement rénovées.

La solution proposée par l'IA et le Département, pour conserver le collège, est d'en agrandir le bâtiment pour y accueillir les deux écoles, en développant un projet pédagogique tourné autour du cycle 3. Il est demandé aux enseignants de travailler sur ce projet, mais avec peu de concertation directe avec les différents acteurs.

Le SNES FSU se bat pour un service public de proximité, même dans les milieux ruraux, loin des questions de rentabilité. Nous sommes favorables au partage des locaux et des installations à condition que les trois entités restent indépendantes. Nous militons en revanche pour que les éventuels échanges d'enseignement entre primaire et secondaire se fassent sur la base unique du volontariat et ne portent pas atteinte au statut des professeurs.

Vincent Daudin – 52 des Hautes Alpes



ACTUALITÉ

RETRAITÉS

VOTER, C'EST RÉSISTER, C'EST AGIR

On entre dans le dur. Le dur pour les services publics, le dur pour la FP, le dur pour la Justice, le dur pour les institutions. Un hebdo a titré : Macron ne veut pas convaincre mais vaincre.

Les riches n'ont pas besoin de lui, dit-il : mensonge effarant car cela sous-entend qu'il n'y pas pour eux de règles citoyennes ou de loi commune, voire qu'ils échappent, abstraction parfaite, à l'ensemble des rapports sociaux.

Les retraités sont des cibles, ceux de la FP doublement : il s'agit à la fois d'amputer le revenu lié au travail passé, de casser le Code des pensions qui établit un lien entre l'État et ses anciens agents, bref d'isoler un quart de la population.

Ce que veut tenter de mettre en place ce pouvoir dévoyé, c'est l'État sauvage.

Dans le syndicat, le vote a donc un sens : avoir un outil collectif de lutte face aux prédateurs et liquidateurs de tout poil. Voter c'est renforcer cet outil, bien plus qu'être solidaire, c'est agir concrètement.

Jean-Paul Beauquier

CONSEIL SYNDICAL ACADÉMIQUE

Mardi 22 mai - 14h30/17h - Bourse du travail - Marseille

STAGES SYNDICAUX

Quelle liberté pédagogique ?

Avec Elisabeth Bautier et Alice Cardoso

Mardi 5 juin 2018 - 9h/17h - Lycée Saint Charles - Marseille

TZR

Réunion mutations : phase d'ajustement. Et tout ce qu'il faut savoir...

Mercredi 20 juin 2018 - 9h/17h - Lieu à déterminer

LA FONCTION PUBLIQUE OU LES INTÉRÊTS PARTICULIERS ? UN CHOIX À RÉAFFIRMER !

La République Française est la forme qu'a pris le projet de Nation dans lequel se retrouvent nos concitoyens. S'il y a une Nation, c'est parce qu'il y a un projet commun, des principes communs, un intérêt général à vivre ensemble.

L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. C'est la raison pour laquelle la Nation s'est dotée d'une fonction publique, c'est-à-dire d'un ensemble de personnes dont l'activité est mise au service de l'intérêt général. La fonction publique n'est pas régie selon les règles du marché, au fil des transactions et des arrangements de gré à gré, elle s'organise selon les préceptes de la loi, expression de la volonté commune.

Également et continûment accessible, adaptable aux besoins de la population, neutre, laïque, indépendante des intérêts particuliers, la fonction publique est d'abord une réponse institutionnelle aux attentes et aux besoins des citoyens. Prenons l'exemple de l'orientation scolaire : une famille qui s'adresse à un fonctionnaire d'État dans un CIO ou un établissement scolaire est assurée d'avoir une information et un conseil impartiaux, ce qui ne lui est pas garanti lorsqu'elle s'adresse à un cabinet de conseil, au représentant d'une grande école ou d'une branche professionnelle.

La fonction publique est un bien précieux au service du bien commun. Il faut la défendre face à tous les appétits qui considèrent que ses missions pourraient être privatisées, pour le bénéfice de quelques-uns. Alors que l'on ferme les CIO, les offres commerciales de conseil et d'aide pour ParcoursSup fleurissent. Alors que l'on dégrade les conditions d'enseignement dans les collèges publics, les établissements privés et les officines de soutien scolaire réalisent de rentables profits.

Monsieur Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, entend supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, abandonner des missions, recourir aux contractuels, rémunérer les agents à la tête du client ... L'heure est à la mobilisation. Pour nous, pour nos élèves, pour nos enfants, pour nos concitoyens.

Laurent Tramoni

ALERTE SUR LES RETRAITES

RÈGLES AUTOMATIQUES OU PROGRÈS SOCIAL POUR TOUS ?

Depuis 1993, les « réformes » paramétriques des retraites ont mis à contribution salariés (durée de cotisation, âge de départ, décote...) et retraités (pensions sous-revalorisée, ou gelée, comme en 2018). Or, le nombre de retraités augmente, effet de la hausse de la longévité, mais le choix politique a été de bloquer le niveau des retraites à 14% du PIB, taux actuel, tout en dispensant de toute hausse de cotisation les revenus du capital. Les effets sont assurés : baisse des pensions, décrochage par rapport aux actifs, retour de la pauvreté des séniors.

Le Président Macron a annoncé une nouvelle « réforme » systémique, assurant « lisibilité » et « simplification ». L'objectif affiché consiste à unifier les 37 régimes existants où « un euro cotisé » donnerait lieu « aux mêmes droits ». Ce pourrait être un régime universel à points, aux mêmes règles pour tous.

Ce système, entièrement contributif, efface les repères collectifs (âge de départ, taux de remplacement...). C'est donner l'apparence d'une épargne individuelle que l'on retrouverait lors de la retraite. Il n'en est rien. Les retraites complémentaires du privé fonctionnent ainsi. La différence à la baisse entre la valeur d'achat du point et sa valeur lors de la liquidation n'est ni prévisible ni lisible : le rendement du point entre 1990 et 2009 a accusé une chute de 30%. Il n'existe aucun engagement en termes de taux de remplacement ou de niveau de vie des retraités. On distribue une enveloppe fermée, d'autant plus faible que le taux de chômage est élevé.

La retraite comme salaire continué est toujours la réalité de la fonction publique de l'État et l'un des fondements du statut de fonctionnaire. La pension est payée par le budget de l'État. C'est une conception novatrice du rapport entre traitements et pensions, qui date de 1853. Ne serait-il pas temps d'élargir ce principe de salaire continué au privé ? On inventerait ainsi un autre avenir, portant l'amélioration des retraites pour tous.

Josiane Dragoni – Annie Sandiamani.





ACTUALITÉ



CLASSE EXCEPTIONNELLE

BILAN 2017 ET ACTUALITÉS 2018

La campagne 2017 d'accès à la classe exceptionnelle aura permis dans notre académie la promotion de 280 certifiés, 23 CPE et 8 Psy-EN. L'étude de centaines de dossiers nous a permis de faire figurer au vivier 1 des dizaines de collègues qui, dans un premier temps, en avaient été écartés à tort par l'administration. Le rôle des élus a été aussi d'apporter un maximum d'améliorations au projet de l'administration, notamment pour les collègues les plus proches de la retraite. C'est en effet l'enjeu essentiel : organiser la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions.

Nos interventions auprès du rectorat comme du ministère ont permis l'élargissement des critères d'éligibilité au vivier 1 pour la campagne 2018. En effet, la reconnaissance de l'exercice en Éducation Prioritaire pour seulement un demi service a été obtenue, ce qui permet notamment la comptabilisation des années en complément de service hors EP. De même, les services complets en BTS sont maintenant reconnus sans pour autant qu'il y ait affectation officielle. Ce service doit être justifié par une VS attestée par le chef d'établissement.

Les promus à la classe exceptionnelle ayant au moins 3 ans dans le 4^{ème} échelon au 31 août 2018 sont promouvables à l'échelon spécial. Parmi ces derniers, 20% seront promus à cet échelon au 1^{er} septembre 2018, après consultation des CAP compétentes. Les avis Recteur seront formulés en tenant compte de l'ancienneté et de avis déjà émis lors de la campagne classe exceptionnelle 2017. Les signaux ministériels sont claires et conformes à ce que porte le SNES-FSU à tous les niveaux de son intervention : promouvoir les plus proches du départ en retraite.

Certifiés : GT classe ex 2018 le 22 juin, CAPA classe ex et accès à l'éch. spécial le 29 juin
Agrévés : GT classe ex 2018 le 1^{er} juin, CAPA classe ex et accès à l'éch. spécial le 8 juin
CPE : GT classe ex 2018 le 28 juin, CAPA classe ex et accès à l'éch. spécial le 10 juillet
Psy-En : GT classe ex 2018 le 25 juin, CAPA classe ex et accès à l'éch. spécial le 6 juillet

Julien Weisz



MOUVEMENT INTRA

DERNIÈRE ÉTAPE AVANT LES AFFECTATIONS

À partir du 14 mai, les équipes de commissaires paritaires du SNES seront mobilisées sur la dernière phase du mouvement intra. Dans un premier temps, des groupes de travail seront réunis pour effectuer un travail de vérification des barèmes de tous les demandeurs de mutation (du 18 au 24 mai) et faire valoir les droits de chacun en fonction des dossiers individuels. Dans un deuxième temps, se tiendront les commissions d'affectation (du 13 au 15 juin). À la fin de chaque commission les demandeurs de mutation seront immédiatement informés des résultats. Nous invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à nous envoyer par courrier la copie des pièces justificatives fournies au rectorat, accompagnée de la fiche syndicale. Ces documents nous permettront de connaître au mieux chaque situation et d'y répondre, dans le respect des règles du mouvement.

Magali Poujol

HORS-CLASSE

NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Conformément aux accords PPCR, l'accès à la Hors-Classe 2018 concerne tous les collègues en classe normale étant au-delà de 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon.

Alors que, pour les certifiés et CPE, le barème était académique, il devient national pour tous avec la prise en compte de 2 critères : l'ancienneté dans la plage d'appel et l'avis Recteur, émis en tenant compte des avis émis par les chefs d'établissement et les IPR (voir notre site pour le détail du barème).

Cette année est une année transitoire dans le dispositif : ainsi, pour tous les collègues concernés, l'administration s'appuiera sur les avis émis cette année par les CE et les IPR mais aussi sur la note globale sur 100 (en prenant en compte la note pédagogique revalorisée en cas de retard d'inspection à la demande du SNES-FSU) pour fonder l'avis Recteur qui sera définitif, pour cette campagne et pour toutes les suivantes jusqu'à l'obtention de la Hors-Classe.

Ce nouveau fonctionnement implique de répartir les avis maximum sur l'ensemble des échelons et même par année d'ancienneté dans l'échelon afin qu'il n'y ait pas de déséquilibre d'une année sur l'autre. Le barème à l'ancienneté garantissant la promotion au plus tard après 3 ans dans le 11^{ème}, cette répartition permettra la promotion progressive de tous au grade de la Hors-Classe, mais plus ou moins rapidement.

Ainsi, nous attirons l'attention des collègues sur le fait que le classement dans l'accès au grade, de même que le barème de cette Hors-Classe 2018, ne sera pas comparable à celui de l'année dernière, quel que soit le corps. De la même façon, l'émission des avis IPR et CE se faisant selon de nouvelles règles, certains collègues verront leur avis évoluer : cela ne préjugera aucunement d'une sanction de la part de leur hiérarchie ni du fait qu'ils puissent accéder à la Hors-Classe, puisque celle-ci est garantie comme un second grade pour tous, conformément aux accords PPCR.

Mathilde Frev

Plus d'informations sur www.aix.snes.edu

**PENSEZ À ENVOYER VOTRE FICHE
SYNDICALE DE SUIVI !**





ORIENTATION

Attaque sans précédent contre le service public d'information et d'orientation de l'Éducation Nationale

À l'annonce du transfert des délégations régionales de l'ONISEP aux régions (projet de loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage) et de la fermeture définitive de l'ensemble des CIO sur le territoire national (audiences au MEN du SNES, d'autres organisations syndicales et des organisations professionnelles), l'émotion a été vive dans les CIO de l'académie et à la DRONISEP Aix-Marseille.

Pourtant, dans la loi de décentralisation du 5 mars 2014, les politiques d'orientation dans l'Éducation Nationale sont de la compétence de l'État ainsi que les services nécessaires à l'exercice de cette compétence. Pourtant, dans le code de l'Éducation, le droit à l'information fait partie du droit à l'éducation.

L'État, en démantelant ces services, renonce clairement à assurer ses missions qu'il délègue aux régions. Ainsi l'État ne garderait que la maîtrise des procédures d'orientation (gestion

des flux) et ferait peser, comme le plan étudiant l'a encore démontré récemment, la responsabilité de l'orientation sur les enseignants. Les conséquences sont dramatiques : un accès à l'information inégal selon le territoire, une information orientée sur les métiers en tension et recentrée sur les emplois locaux : plus aucun lieu d'accueil Éducation Nationale dédié et ouvert à tous les publics. C'est pourquoi, les Psy-EN ont décidé en AG, le 5 avril, de recentrer leur service en CIO, lieu de leur affectation et participent à de nombreuses actions : prises de contact avec les députés, avec les fédérations de parents d'élèves, information et tractages dans les EPLE, participation aux HIS et AG y compris à l'université, audience auprès du Secrétaire Général du rectorat des élus SNES lesquels organisent régulièrement des AG et réunions syndicales.

Le SNES a pris ses responsabilités en s'engageant résolument au côté de ces personnels en lutte et appelle le 22 mai, journée de grève intersyndicale, à une journée CIO et DRONISEP « morts ». La contre-offensive doit être à la mesure de l'attaque !

Rose Di Salvo

SNES AIX-MARSEILLE N°388- MAI 2018

Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 80 - Fax : 04 91 13 62 83 s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : C. Chevé et C. Fuchs

Crédit photo : ©DR - Conception : ER²

Périodique inscrit CPPAP 1219 5 05 476 - Dépôt légal : 3 mars 2017

ISSN 0395-384X



UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.



Crédit photos : plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.

**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.**

Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-AVIGNON-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI - TÉL. : 0 820 02 56 49* - COURRIEL : 07901@CREDITMUTUEL.FR
6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE - TÉL. : 0 820 30 01 85* - COURRIEL : 0790101@CREDITMUTUEL.FR
20, BOULEVARD SAINT-ROCH - 84000 AVIGNON - TÉL. : 0 820 22 69 90* - COURRIEL : 0790102@CREDITMUTUEL.FR

*0,119 € TTC/min.